

## Courrier au Premier Ministre

### « Sauvons Chapelle Darblay ! Pour l'État, c'est maintenant ou jamais »

Nicolas Mayer-Rossignol, Maire de Rouen, Président de la Métropole Rouen Normandie, Julie Lesage, Maire de Grand-Couronne et Sophie Binet, Secrétaire Générale de la CGT, interpellent le Premier Ministre sur un projet majeur de relance d'une activité industrielle situé sur le territoire industrialo-portuaire de la Métropole Rouen Normandie. Porté par un industriel franco-canadien sur le site emblématique de Chapelle Darblay, il n'attend plus aujourd'hui qu'un soutien de l'Etat. Le temps est compté : sans signal positif de l'État d'ici au 20 décembre, le repreneur renoncera à ce projet de réindustrialisation par le développement d'une nouvelle unité de production et à la création de 185 emplois directs. Les forces politiques et syndicales, déjà mobilisées, appellent le Premier Ministre à échanger en urgence sur le dossier.

Courrier de Nicolas Mayer-Rossignol, Maire de Rouen, Président de la Métropole Rouen Normandie, Julie Lesage, Maire de Grand-Couronne et Sophie Binet, Secrétaire Générale de la CGT, au Premier Ministre, François Bayrou :

« Monsieur le Premier Ministre,

*Nous souhaitons à nouveau attirer votre attention, comme nous l'avons fait auprès de votre prédécesseur, sur un projet majeur de relance d'une activité industrielle situé sur le territoire industrialo-portuaire de la Métropole Rouen Normandie. Ce projet porté par un industriel franco-canadien sur le site emblématique de Chapelle Darblay n'attend plus aujourd'hui qu'un soutien de l'Etat.*

*Depuis 5 ans, les organisations syndicales, de nombreux élus locaux et nationaux à travers toute la France, se mobilisent massivement pour le maintien de la papeterie Chapelle Darblay, située à Grand-Couronne. Cette usine à la pointe de la technologie, recyclait l'équivalent du tri de 25 millions d'habitants de notre pays et fabriquait du papier journal 100 % recyclé. Parfait exemple d'économie circulaire et d'industrie vertueuse, elle réutilisait même ses propres déchets en combustible.*

*La mobilisation inédite des acteurs sociaux, économiques et politiques, d'horizons divers et multiples (organisations syndicales, associations, CESER de Normandie, élu(e)s, maires, président(e)s d'intercommunalités, parlementaires, citoyens et citoyennes) a permis une prise de conscience du gâchis industriel et écologique qu'entraînerait la fermeture de ce site papetier, pionnier du recyclage en France. Elle a permis d'interpeller le Président de la République pour que l'État s'engage pour soutenir la reprise de l'usine. En défendant l'avenir d'un véritable fleuron industriel de plus de 90 ans au service de l'intérêt général et de l'écologie, cette lutte a posé aussi la question de l'avenir de la filière papetière en France.*

*Ces initiatives conjuguées ont conduit la Métropole Rouen Normandie, en mai 2022, à activer son droit de préemption. Une première sous la Ve République. Un cas unique en France. S'en est suivi la constitution du consortium Fibre Excellence / Veolia pour opérer la réindustrialisation de ce site.*

*À partir de ce moment les industriels ont enfin pu entrer sur le site, estimer le montant de la remise en état de l'outil industriel, la réparation et la transformation du site pour réorienter l'outil industriel sur le marché porteur de la production de papier pour emballages (PPO) en s'appuyant sur la chaudière biomasse et la station d'épuration biologique présentes sur le site.*

*Véolia, initialement chef de file, a souhaité passer le relais à Fibre Excellence et un accord a été conclu dans lequel Véolia s'est engagé à garantir l'approvisionnement de la production en matière première pendant 10 ans, ce qui sécurise économiquement le projet.*

*De son côté, la Métropole a formulé les propositions suivantes :*

- *Une participation au capital d'une société de projet (NewCo Energies) dédiée aux actifs de production d'énergie de la SEM ASER (Axe Seine Énergies Renouvelables) en qualité de tiers investisseur, soit un apport en fonds propres directs de plusieurs millions d'Euros. Le schéma envisagé séparerait les actifs 'énergies' (chaudière...) et les actifs 'papetiers', ce qui permettrait à Fibre Excellence de boucler plus facilement le financement du projet. En vendant les actifs 'énergies' à la NewCo Energies, Fibre Excellence dégagerait en effet une plus-value de cession qu'elle pourrait en partie réinjecter en fonds propres dans l'usine papetière. Cette intervention est également susceptible d'apporter le concours financier complémentaire des partenaires de la SEM.*
- *Le rachat de l'ensemble immobilier et foncier du site sur une valeur de 5M€ afin de le mettre à disposition de Fibre Excellence sous un format de « crédit-bail » prévoyant les modalités de sortie à terme en pleine propriété.*
- *L'acquisition auprès de SNDP, le moment venu, des fonciers inexploités et libres de toute occupation dans le cadre du projet de reprise dès lors que Fibre Excellence serait devenu propriétaire du site. Le montant de ces acquisitions est estimé à 5 M€ pour une surface d'environ 10Ha.*
- *L'application d'une exonération fiscale de CFE sur cinq années conformément à la délibération prise par la Métropole (100% les 1ère, 2ème et 3ème années, 66% et 33% les 4ème et 5ème année).*

*Les remaniements successifs du gouvernement ont rapidement mis en danger ce projet de relance et les engagements pris pour l'accompagner (appels à projets et structures de prêts) ont été fragilisés par les changements d'interlocuteurs ministériels, notamment au niveau des cabinets et des services économiques de l'État. Depuis mai 2022, date de reprise du site industriel par les acteurs du consortium pour près de 10 millions d'euros, d'importants frais ont été engagés pour le maintien en état du site et s'élèvent à ce jour à quelques 14 millions d'euros.*

*Le projet est désormais finalisé, il ne manque plus qu'un apport de l'État permettant d'atteindre un niveau de fonds propres suffisants pour lever de la dette privée. Initialement évalué à 43 millions d'euros, le montant serait largement diminué via la séparation des actifs 'énergies' et 'papetiers', notamment grâce à la perception par l'Etat de l'impôt sur la plus-value de cession des actifs 'énergies', estimé à 16M€ environ. Un prêt de 27 millions est donc nécessaire pour boucler le projet.*

*La solution est à trouver auprès de la BPI, de la Caisse des Dépôts et Consignations et/ou de l'Agence de Participations de l'État, comme nous l'avons indiqué de longue date. Lors de la dernière réunion organisée à Bercy en présence des représentants du personnel, des collectivités, le Président canadien du groupe Fibre Excellence venu spécialement de Vancouver a été très clair. **Le temps est compté : sans signal positif de l'État d'ici au 20 décembre, date d'échéance des engagements contractuels avec Véolia, il renoncera à ce projet de réindustrialisation par le développement d'une nouvelle unité de production et à la création de 185 emplois directs. Ce simple signal positif de l'État permettrait de proroger l'échéance du 20 décembre, en lien avec Véolia.***

*L'urgence de la situation nous oblige donc à vous interpeller pour obtenir un positionnement ferme rapidement, sur la base des engagements pris par vos prédécesseurs. Sans réponse de la part de l'État, ce projet industriel majeur et hautement stratégique sera définitivement mis en péril. L'ensemble des forces politiques et syndicales déjà mobilisées se tiennent à votre disposition pour échanger dans les jours qui viennent sur ce dossier. Nous devons faire au plus vite !*

*Rares sont les projets qui répondent aussi bien à l'impérieuse nécessité de notre pays de réindustrialiser le pays tout en répondant au défi environnemental. Relancer Chapelle Darblay permettrait de créer de l'emploi industriel non délocalisable, de développer l'économie circulaire en recyclant notre papier en France, et de répondre au besoin de décarbonation notamment de l'axe Seine. Alors que les plans de licenciements se multiplient et que notre industrie est à la peine, nous avons besoin de bonnes nouvelles pour montrer que la désindustrialisation n'est pas une fatalité !*

*Nous sommes en capacité de sortir de cette situation par le haut. Notre responsabilité est à la fois collective et historique. Les collectivités locales, la Région Normandie, et la Métropole Rouen Normandie sont au rendez-vous. Le devenir de l'usine de Chapelle Darblay est désormais dans les mains de l'État et du ministère de l'industrie. L'urgence est à la stabilité et aux actes, en faveur de la protection de notre excellence industrielle.*

*Nous nous tenons à votre disposition pour en échanger et vous prions de croire Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de notre très haute considération. »*

**Contact presse**

**Perrine BINET**

[perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr)

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05



Monsieur François BAYROU  
Premier Ministre  
Hôtel Matignon  
57 rue de la Varenne  
75700 PARIS

Rouen, le 17 DEC. 2024

Monsieur le Premier Ministre,

Nous souhaitons à nouveau attirer votre attention, comme nous l'avons fait auprès de votre prédécesseur, sur un projet majeur de relance d'une activité industrielle situé sur le territoire industrialo-portuaire de la Métropole Rouen Normandie. Ce projet porté par un industriel franco-canadien sur le site emblématique de Chapelle Darblay n'attend plus aujourd'hui qu'un soutien de l'Etat.

Depuis 5 ans, les organisations syndicales, de nombreux élus locaux et nationaux à travers toute la France, se mobilisent massivement pour le maintien de la papeterie Chapelle Darblay, située à Grand-Couronne. Cette usine à la pointe de la technologie, recyclait l'équivalent du tri de 25 millions d'habitants de notre pays et fabriquait du papier journal 100 % recyclé. Parfait exemple d'économie circulaire et d'industrie vertueuse, elle réutilisait même ses propres déchets en combustible.

La mobilisation inédite des acteurs sociaux, économiques et politiques, d'horizons divers et multiples (organisations syndicales, associations, CESER de Normandie, élu(e)s, maires, président(e)s d'intercommunalités, parlementaires, citoyens et citoyennes) a permis une prise de conscience du gâchis industriel et écologique qu'entraînerait la fermeture de ce site papetier, pionnier du recyclage en France. Elle a permis d'interpeller le Président de la République pour que l'Etat s'engage pour soutenir la reprise de l'usine. En défendant l'avenir d'un véritable fleuron industriel de plus de 90 ans au service de l'intérêt général et de l'écologie, cette lutte a posé aussi la question de l'avenir de la filière papetière en France.

Ces initiatives conjuguées ont conduit la Métropole Rouen Normandie, en mai 2022, à activer son droit de préemption. Une première sous la Ve République. Un cas unique en France. S'en est suivi la constitution du consortium Fibre Excellence / Veolia pour opérer la réindustrialisation de ce site.

À partir de ce moment les industriels ont enfin pu entrer sur le site, estimer le montant de la remise en état de l'outil industriel, la réparation et la transformation du site pour réorienter l'outil industriel sur le marché porteur de la production de papier pour emballages (PPO) en s'appuyant sur la chaudière biomasse et la station d'épuration biologique présentes sur le site.

Véolia, initialement chef de file, a souhaité passer le relais à Fibre Excellence et un accord a été conclu dans lequel Véolia s'est engagé à garantir l'approvisionnement de la production en matière première pendant 10 ans, ce qui sécurise économiquement le projet.



De son côté, la Métropole a formulé les propositions suivantes :

- Une participation au capital d'une société de projet (NewCo Energies) dédiée aux actifs de production d'énergie de la SEM ASER (Axe Seine Énergies Renouvelables) en qualité de tiers investisseur, soit un apport en fonds propres directs de plusieurs millions d'Euros. Le schéma envisagé séparerait les actifs 'énergies' (chaudière...) et les actifs 'papetiers', ce qui permettrait à Fibre Excellence de boucler plus facilement le financement du projet. En vendant les actifs 'énergies' à la NewCo Energies, Fibre Excellence dégagerait en effet une plus-value de cession qu'elle pourrait en partie réinjecter en fonds propres dans l'usine papetière. Cette intervention est également susceptible d'apporter le concours financier complémentaire des partenaires de la SEM.
- Le rachat de l'ensemble immobilier et foncier du site sur une valeur de 5M€ afin de le mettre à disposition de Fibre Excellence sous un format de « crédit-bail » prévoyant les modalités de sortie à terme en pleine propriété.
- L'acquisition auprès de SNDP, le moment venu, des fonciers inexploités et libres de toute occupation dans le cadre du projet de reprise dès lors que Fibre Excellence serait devenu propriétaire du site. Le montant de ces acquisitions est estimé à 5 M€ pour une surface d'environ 10Ha.
- L'application d'une exonération fiscale de CFE sur cinq années conformément à la délibération prise par la Métropole (100% les 1ère, 2ème et 3ème années, 66% et 33% les 4ème et 5ème année).

Les remaniements successifs du gouvernement ont rapidement mis en danger ce projet de relance et les engagements pris pour l'accompagner (appels à projets et structures de prêts) ont été fragilisés par les changements d'interlocuteurs ministériels, notamment au niveau des cabinets et des services économiques de l'État. Depuis mai 2022, date de reprise du site industriel par les acteurs du consortium pour près de 10 millions d'euros, d'importants frais ont été engagés pour le maintien en état du site et s'élèvent à ce jour à quelques 14 millions d'euros.

Le projet est désormais finalisé, il ne manque plus qu'un apport de l'État permettant d'atteindre un niveau de fonds propres suffisants pour lever de la dette privée. Initialement évalué à 43 millions d'euros, le montant serait largement diminué via la séparation des actifs 'énergies' et 'papetiers', notamment grâce à la perception par l'Etat de l'impôt sur la plus-value de cession des actifs 'énergies', estimé à 16M€ environ. Un prêt de 27 millions est donc nécessaire pour boucler le projet.

La solution est à trouver auprès de la BPI, de la Caisse des Dépôts et Consignations et/ou de l'Agence de Participations de l'État, comme nous l'avons indiqué de longue date. Lors de la dernière réunion organisée à Bercy en présence des représentants du personnel, des collectivités, le Président canadien du groupe Fibre Excellence venu spécialement de Vancouver a été très clair. **Le temps est compté : sans signal positif de l'État d'ici au 20 décembre, date d'échéance des engagements contractuels avec Véolia, il renoncera à ce projet de réindustrialisation par le développement d'une nouvelle unité de production et à la création de 185 emplois directs. Ce simple signal positif de l'État permettrait de proroger l'échéance du 20 décembre, en lien avec Véolia.**

L'urgence de la situation nous oblige donc à vous interpeller pour obtenir un positionnement ferme rapidement, sur la base des engagements pris par vos prédécesseurs. Sans réponse de la part de l'État, ce projet industriel majeur et hautement stratégique sera définitivement mis en péril. L'ensemble des forces politiques et syndicales déjà mobilisées se tiennent à votre disposition pour échanger dans les jours qui viennent sur ce dossier. Nous devons faire au plus vite !

Rares sont les projets qui répondent aussi bien à l'impérieuse nécessité de notre pays de réindustrialiser le pays tout en répondant au défi environnemental. Relancer Chapelle Darblay permettrait de créer de l'emploi industriel non délocalisable, de développer l'économie circulaire en recyclant notre papier en France, et de répondre au besoin de décarbonation notamment de l'axe Seine. Alors que les plans de licenciements se multiplient et que notre industrie est à la peine, nous avons besoin de bonnes nouvelles pour montrer que la désindustrialisation n'est pas une fatalité !

Nous sommes en capacité de sortir de cette situation par le haut. Notre responsabilité est à la fois collective et historique. Les collectivités locales, la Région Normandie, et la Métropole Rouen Normandie sont au rendez-vous. Le devenir de l'usine de Chapelle Darblay est désormais dans les mains de l'État et du ministère de l'industrie. L'urgence est à la stabilité et aux actes, en faveur de la protection de notre excellence industrielle.

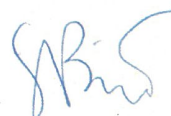
Nous nous tenons à votre disposition pour en échanger et vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de notre très haute considération.



Nicolas MAYER-ROSSIGNOL  
Président de la Métropole  
Rouen Normandie



Julie LESAGE  
Maire de Grand-Couronne



Sophie BINET  
Secrétaire Générale de la  
CGT